

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 26 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 42

Délibération n° CC-2023-066

Objet de la délibération : **BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

Absents ayant donné procuration :

- GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

Absents suppléés :

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

Absents : VERAN Jean-Pierre, BETRANCOURT Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge,

PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Laurent GUEIT

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat du compte de gestion, dressé par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que Monsieur le receveur a requis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui des titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures ;

CONSIDERANT que statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT que statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mai 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ci-joint annexé et dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	27 325 957,17 €	73 825 170,54 €	101 151 127,71 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	12 793 374,80 €	69 490 844,67 €	82 284 219,47 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)	-0,00 €	492 417,25 €	492 417,25 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	12 793 374,80 €	68 998 427,42 €	81 791 802,22 €
DEPENSES			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	27 325 957,17 €	73 825 170,54 €	101 151 127,71 €
M ANDATS EM IS (F)	8 024 348,80 €	64 523 628,30 €	72 547 977,10 €
ANN ULATIONS DE M ANDATS (G)	8 238,20 €	1 324 488,66 €	1 332 726,86 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	8 016 110,60 €	63 199 139,64 €	71 215 250,24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	4 777 264,20 €	5 799 287,78 €	10 576 551,98 €
(H-D) DEFICIT			

	Résultat clôture 2021	Part affecté à l'investissement 2022	Résultat exercice 2022	Intégration des résultats SMHV	Résultat clôture 2022
Investissement	-5 226 085,54 €		4 777 264,20 €	568 422,27 €	119 600,93 €
Fonctionnement	13 698 169,59 €	5 316 918,05 €	5 799 287,78 €	323 148,05 €	14 503 687,37 €
TOTAL	8 472 084,05 €	5 316 918,05 €	10 576 551,98 €	891 570,32 €	14 623 288,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND